

 Sébastien Mathiot
 Chargé d'Action Territoriale
 06 80 08 75 82
 sebastien.mathiot@atmosud.org
 [Consulter le site AtmoSud](#)

SIGNALAIR – BILAN DE NUISANCES

NUISANCES SIGNALEES SUR LA COMMUNE DE TARASCON ET SES ALENTOURS EN 2023

29/02/2024

1 CONTEXTE

1.1 Surveillance des nuisances par AtmoSud

Depuis 1990, AtmoSud assure la surveillance des odeurs au sein d'une démarche globale afin d'en réduire les nuisances dans la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, grâce à la mise en place d'un observatoire régional des odeurs qui a pour principales missions :

- * Capitaliser le recueil des signalements des populations ;
- * Localiser les zones fortement impactées par des nuisances, olfactives notamment ;
- * Identifier les sources potentielles ;
- * Apporter une information précise auprès du public et des partenaires.

Cet observatoire régional repose notamment sur les signalements de nuisances par les citoyens via l'outil SignalAir (site internet www.signalair.eu et application mobile « SignalAir ») depuis janvier 2022, en remplacement d'un ancien précédent outil de remontée d'informations (SRO). Il permet de pouvoir observer les évolutions de certaines problématiques spécifiques locales qui sont ainsi remontées et capitalisées dans une base de données.

En 2023, la commune de Tarascon et les communes avoisinantes était l'une des zones de la région présentant le plus de signalements SignalAir (1062 au total sur l'année, dont 852 nuisances olfactives et 198 nuisances sonores). AtmoSud et l'ARS collaborent depuis plusieurs années pour renforcer le lien santé/environnement et inspirer un air meilleur pour la santé des populations. Dans ce cadre, il est notamment acté la réalisation d'un bilan annuel spécifique relatif aux signalements de nuisances avec symptômes sur la zone de Tarascon et des communes alentours pour observer l'impact des activités industrielles présentes.

Ce document synthétise les différentes informations à disposition d'AtmoSud concernant cette problématique.

1.2 Environnement industriel à Tarascon et aux alentours

La commune de Tarascon présente une activité industrielle notable, avec 4 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à émissions déclarées (IED). 6 autres ICPE IED sont également implantées sur la commune voisine de Beaucaire (Tableau 1 et Figure 1).

Tableau 1 : Détail des ICPE IED sur les communes de Tarascon et Beaucaire

Commune	Nom de l'établissement	Activité principale
Tarascon	Alazard et Roux (abattoirs)	Transformation et conservation de la viande de boucherie
	BVF Tarascon	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
	Fibre Excellence	Fabrication de pâte à papier
	SEDE Environnement	Collecte et traitement des eaux usées
Beaucaire	Gizzi Démolition	Commerce de gros de déchets et débris
	La Gloriette Distribution	Commerce de gros de produits chimiques
	Ciments Calcia	Fabrication de ciment
	Chimirec Socodeli	Collecte de déchets dangereux
	Biancone	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
	Konings Spirit & Drinks	Production de boissons alcooliques distillées

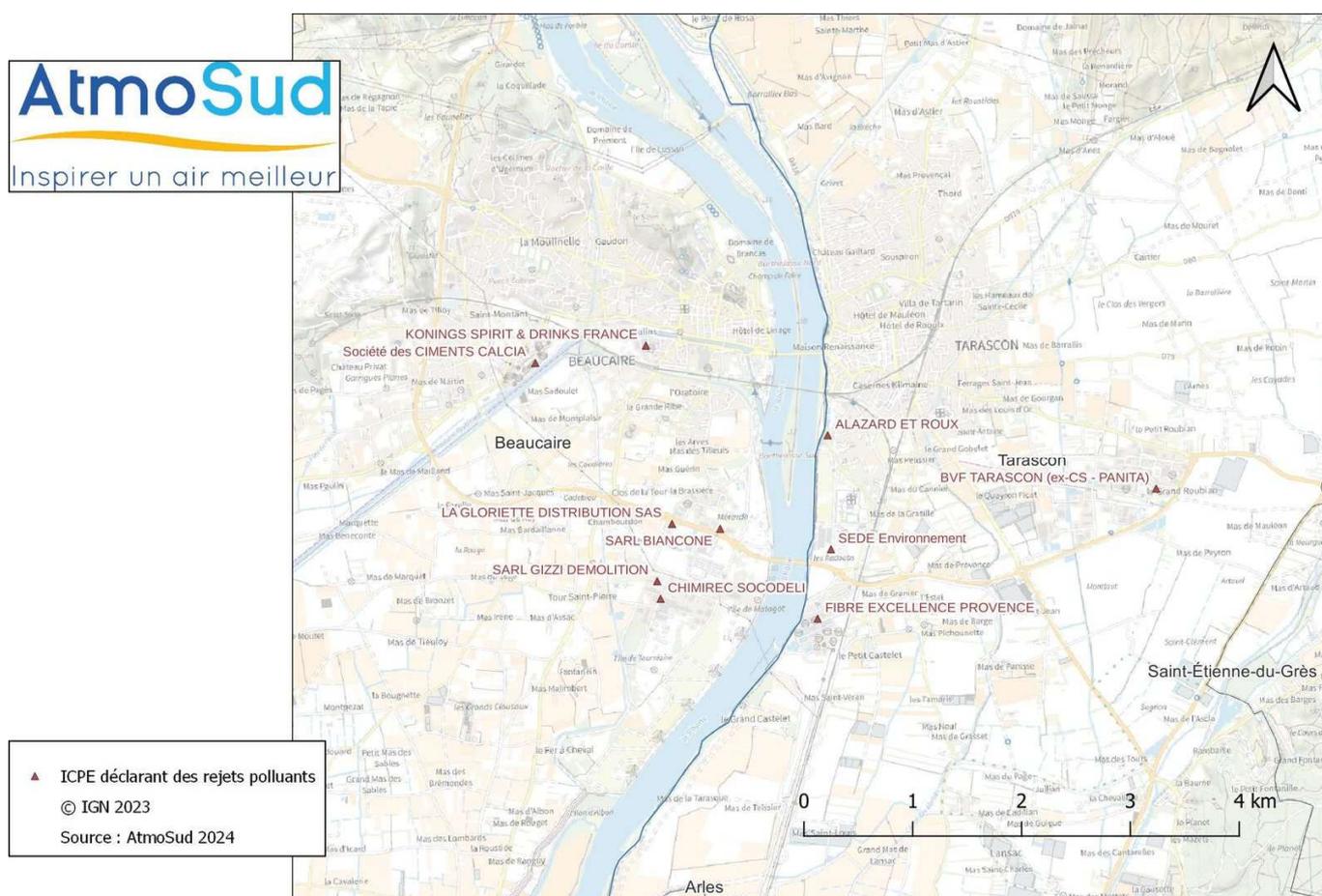


Figure 1 : Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) à Emissions Déclarées (IED) autour de Tarascon.

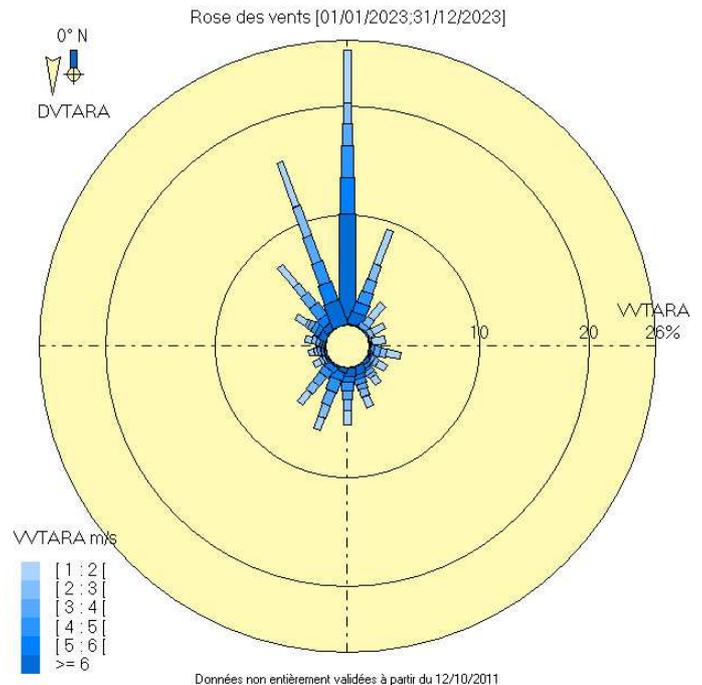
1.3 Conditions de dispersion dans la zone

Les vents sont, dans la vallée du Rhône, dominés par le Mistral qui souffle de nord-nord-ouest avec une force qui peut dépasser les 10 m/s.

Cependant, les vents qui peuvent déplacer les odeurs sans pour autant les disperser sont les vents faibles (< 2 m/s), dont la direction est beaucoup plus variable.

Les vents faibles les plus fréquents sont de direction nord à nord-ouest (Mistral faible) ou de sud à sud-est (brises), mais peuvent prendre n'importe quelle direction (Figure 2).

Figure 2 : rose des vents à Tarascon en 2023



2 SIGNALEMENTS DE NUISANCE

2.1 Nuisances olfactives

En 2023, sur la commune de Tarascon, 696 signalements de nuisances olfactives ont été déposés sur l'outil SignalAir (Figure 3) :

- 492 citent directement l'activité de Fibre Excellence comme source de la nuisance. Les qualificatifs les plus couramment associés à ces signalements sont « **gaz/œuf pourri/soufre** » (349 fois) et « chimique » (79 fois).
- 15 ne citent pas directement Fibre Excellence, mais sont attribuables à cette activité du fait de leur descriptif et de leur localisation (mêmes qualificatifs, même zone, même période).
- 141 signalements sont attribués à la SEDE. Les qualificatifs les plus utilisés sont « chimique » (56 fois), « **fumier** » (40 fois), « **égouts** » (14 fois), « autre » (chou pourri majoritaire – 13 fois), « gaz/œuf pourri/soufre » (10 fois).
- 2 signalements sont attribués à Braja Vésigné (centrale d'enrobés).
- 46 signalements ne sont pas attribuables à une source (dont 15 « chimiques », 7 « égouts » et 7 « brûlé »).

Sur les communes voisines, 156 signalements de nuisances olfactives supplémentaires ont été enregistrés en 2023 :

- 114 signalements citent Fibre Excellence comme origine de la nuisance (68 à Fontvieille, 26 à Arles, 9 à Boulbon, 6 à Beaucaire...)
- 7 signalements ne citent pas directement Fibre Excellence, mais sont attribuables à cette activité du fait de leur descriptif et de leur localisation (mêmes qualificatifs, même zone, même période).
- 2 signalements citent la SEDE (à Arles et Beaucaire).
- 8 signalements citent le poste de relevage de l'Ecorchoir, à Arles (« gaz/œuf pourri/soufre »).
- 25 signalements ne sont pas attribuables à une source spécifique identifiée (15 à Arles, 4 à Fontvieille...)

La plupart des nuisances olfactives signalées durent « quelques heures » (408 cas), mais peuvent durer plus d'une journée à quelques jours (206 cas) ou à l'inverse, moins d'une heure (115 cas).

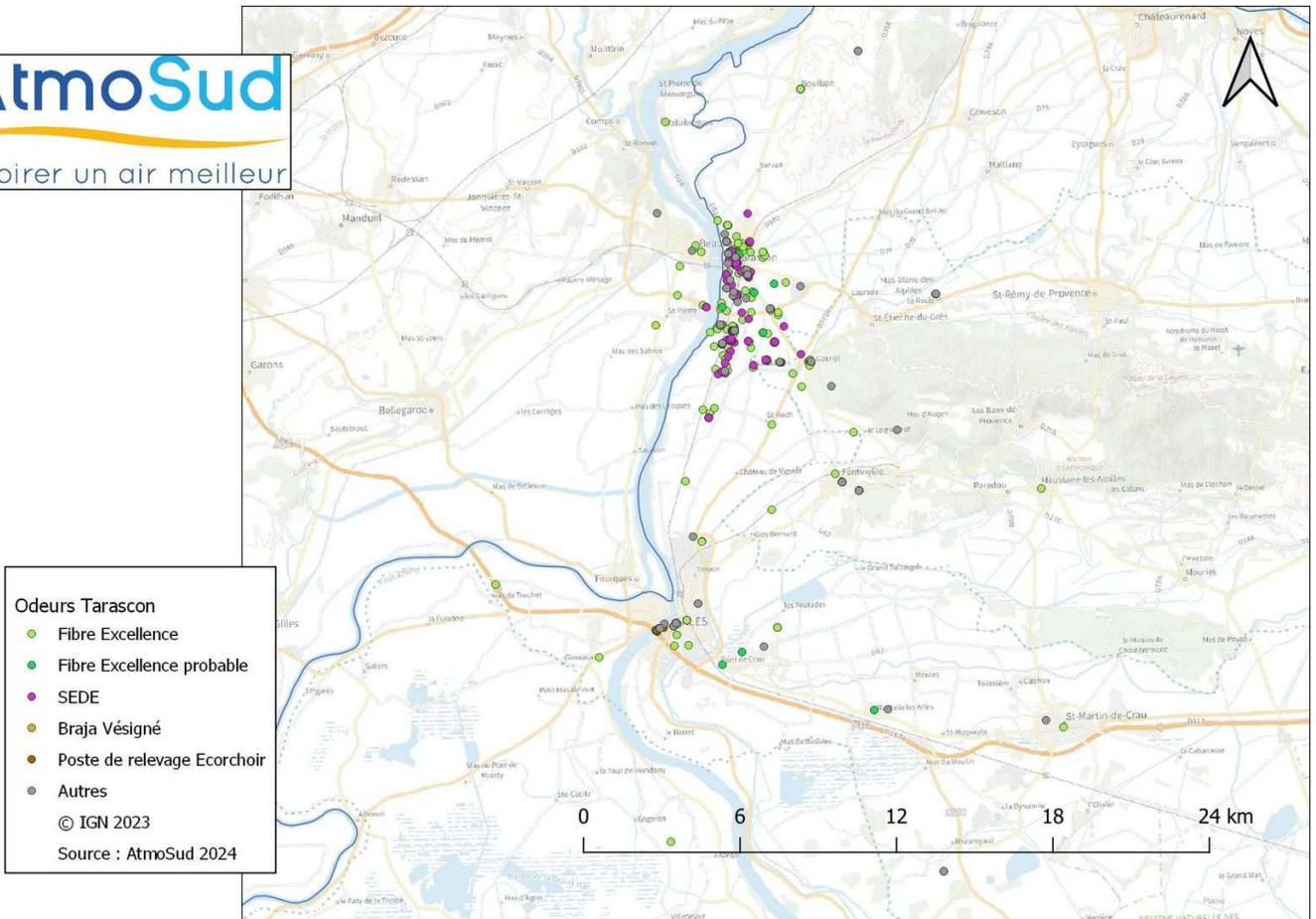


Figure 3 : Localisation des signalements de nuisance olfactive et origine attribuée à la nuisance en 2023

En tout, 628 signalements d’odeurs sont donc attribuables à Fibre Excellence en 2023. Ces signalements sont principalement recensés dans un rayon de 5 km de l’usine, mais peuvent aller jusqu’à près de 20 km (Figure 3). Ces odeurs ont été perçues majoritairement en avril et d’août à octobre (Figure 4).

Les 143 signalements attribués à la SEDE se situent dans un rayon de 4 km environ du site, avec des pics en avril et juillet.

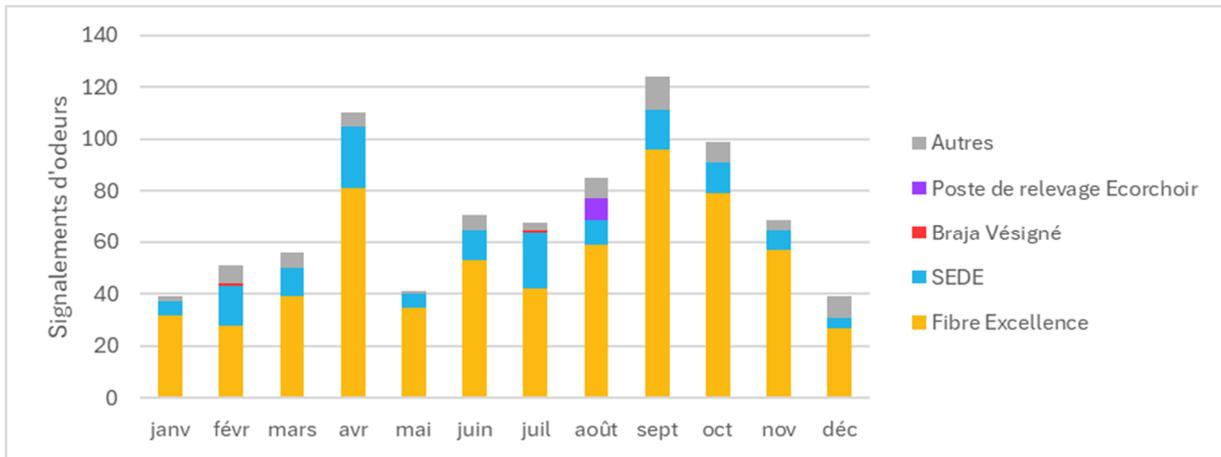


Figure 4 : Nombre de signalements de nuisances olfactives par mois et par source attribuée en 2023

Le nombre de signalements est en augmentation par rapport à 2022, où 685 avaient été enregistrés sur la zone. Pour mémoire, le nombre de signalements avant 2022 (et relevés sur l’ancien outil SRO), avant la campagne de sensibilisation des riverains, était de 291 et 2019, 336 en 2020 et 276 en 2021.

2.2 Nuisances sonores

Signalair a enregistré 198 déclarations de nuisances sonores en 2023 sur la commune de Tarascon.

- 69 signalements citent directement Fibre Excellence. La description des nuisances désigne majoritairement les écorceurs à bois, ainsi que des projections de vapeur.
- 127 signalements ne citent pas directement de source mais sont probablement liés à cette activité (même zone, même descriptif).
- 2 signalements ne peuvent pas être reliés à une source en particulier.

Aucun signalement de nuisance sonore n'a été recensé sur les autres communes de la zone.

Les signalements ont été enregistrés majoritairement à partir du mois d'août (Figure 5). Cependant, leur caractéristique la plus notable est leur répartition horaire : la majorité des nuisances sonores sont enregistrées entre 5 et 8h du matin (Figure 6).

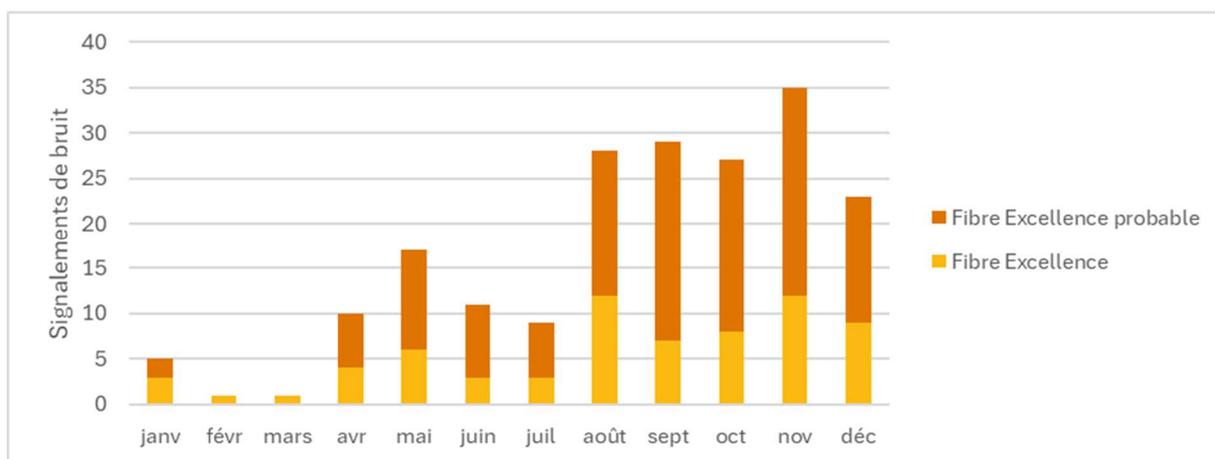


Figure 5 : Nombre de signalements de nuisances sonores par mois et par source attribuée en 2023

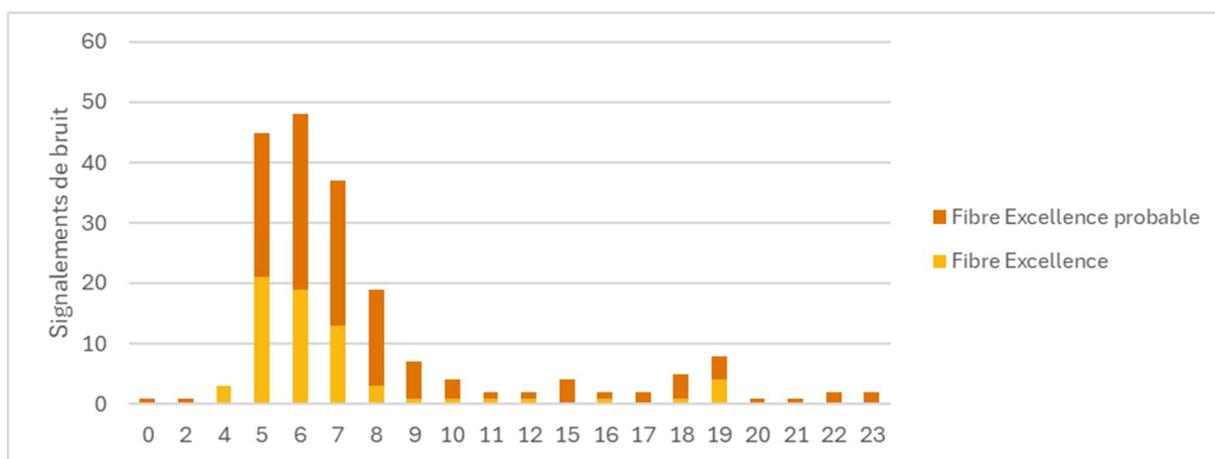


Figure 6 : Nombre de signalements de nuisances sonores par heure et par source attribuée en 2023

La plupart des signalements font état de nuisances qui durent plus d'une journée (160), mais certains peuvent durer quelques heures (25) ou moins d'une heure (6).

Tous les signalements sont localisés dans un rayon de 4 km de Fibre Excellence. Cependant, il faut noter que 143 d'entre eux (les ¾) sont situés à proximité du lieu-dit La Baume, à plus de 3 km au sud-est de l'usine. Il y a donc vraisemblablement une sur-représentation des signalements sur cette zone par rapport aux zones habitées plus proches de l'industriel (Figure 7).

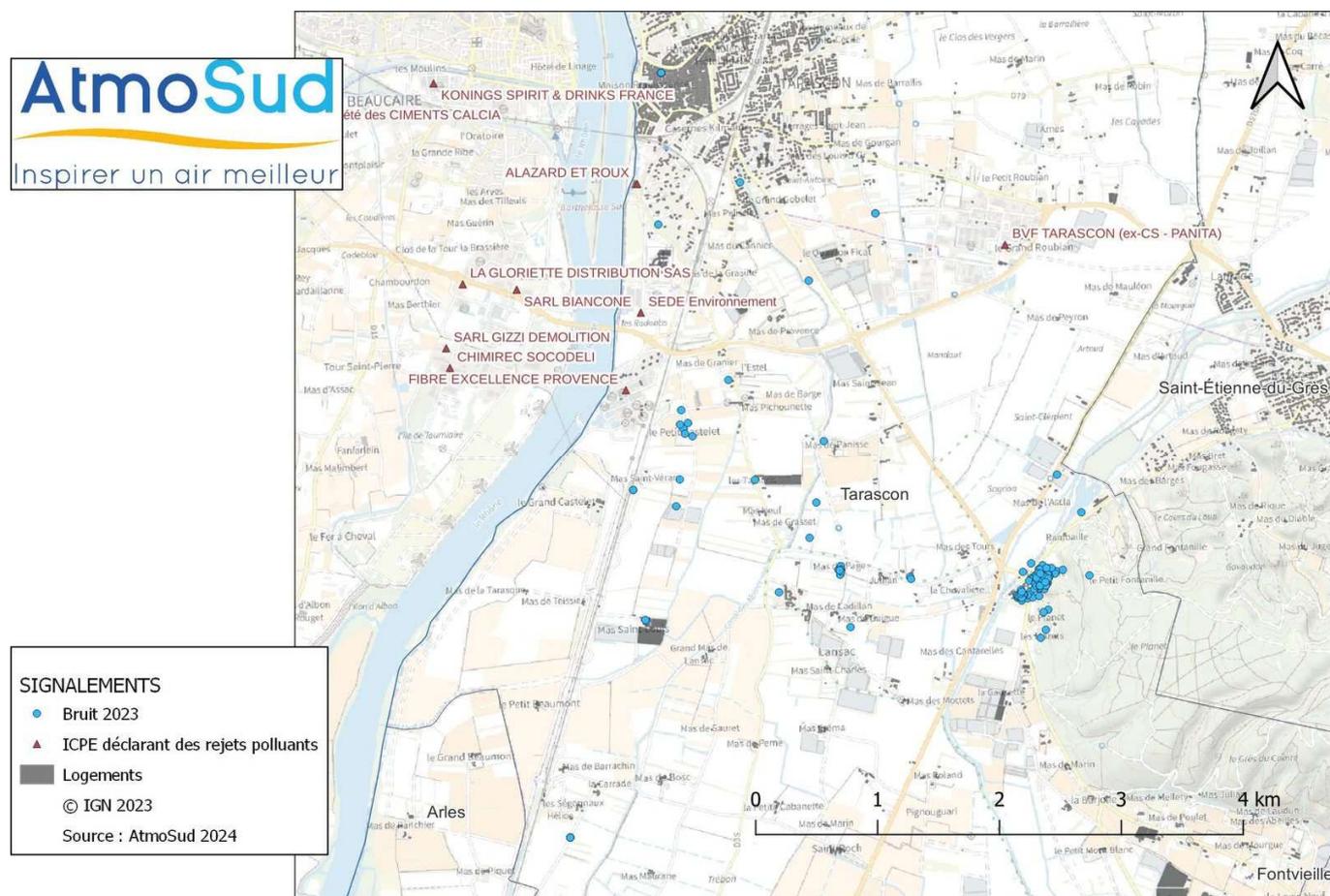


Figure 7 : Localisation des signalements de nuisance sonores et origine attribuée à la nuisance en 2023

Le recensement des signalements contient une dimension subjective inévitable lié au rôle des signalants. Cependant, dans le cas du bruit, l'objectivation du problème est plus simple que dans le cas des odeurs : des mesures de bruits avec un pas de temps fin, sur quelques points de la zone et durant quelques mois, pourraient permettre de quantifier la source de la nuisance et les zones les plus touchées.

Pour mémoire, le nombre de signalements de nuisances sonores enregistrés sur les outils SRO, puis SignalAir entre 2019 et 2022 se situe entre 67 et 72 par an.

2.3 Autres nuisances

Au-delà des odeurs et du bruit, les signalements de nuisances ont concerné :

- 3 signalements de nuisances visuelles à Tarascon, dont deux concernant des fumées noires issues de Fibre Excellence et un concernant des fumées noires d'origine industrielle sans précision de la source.
- 9 signalements de brûlages, principalement à Arles, concernant des brûlages de déchets verts résidentiels ou agricoles (parfois associés à des plastiques).

3 CONCLUSION

Le nombre de signalements de nuisances sur Tarascon et les communes proches est en augmentation en 2023, avec 1062 déclarations sur l'outil SignalAir dans l'année. Ces signalements sont principalement enregistrés sur la commune de Tarascon (899).

826 signalements sont attribuables à des nuisances liées à l'activité de Fibre Excellence. Ce sont majoritairement :

- Des nuisances olfactives (628) principalement qualifiées de gaz/œuf pourri/soufre ou chimiques.
- Des nuisances sonores (196) notamment tôt le matin à partir de 5h.

Concernant la question des bruits, on constate une sur-représentativité des signalements sur le lieu-dit La Baume, qui regroupe les $\frac{3}{4}$ des signalements pour nuisances sonores. Une campagne de mesure longue sur quelques points de la zone permettrait d'objectiver la répartition de la nuisance.

143 signalements sont attribuables à la SEDE. Ils concernent exclusivement des nuisances olfactives, dont les qualificatifs les plus spécifiques sont des odeurs de fumier, égouts et compost (67), ainsi que des odeurs chimiques et gaz/œuf pourri/soufre, moins spécifiques de cette activité et qui pourraient être confondus avec les odeurs de Fibres Excellence.

Les autres signalements n'ont pour la plupart pas de source identifiée. Quelques origines désignées regroupent un petit nombre de signalements : les brûlages de déchets verts majoritairement sur Arles (9), le poste de relevage de l'Ecorchoir à Arles (8) et Braja Vésigné à Tarascon (2).



www.atmosud.org

AtmoSud
Inspirer un air meilleur

A propos d'AtmoSud

Siège social

146 rue Paradis « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex
Tel. 04 91 32 38 00
Fax 04 91 32 38 29
Contact.air@atmosud.org

Etablissement de Martigues

06Route de la Vierge
13500 Martigues
Tel. 04 42 13 01 20
Fax 04 42 13 01 29

Etablissement de Nive

37 bis avenue Henri Matisse
06200 Nice
Tel. 04 93 18 88 00

SIRET : 324 465 632 00044 – APE – NAF : 7120B – TVA intracommunautaire : FR 65 324 465 632